


De: 増田紗也 champagne38jelly@gmail.com 
Objet: Le convention de stage
Date: 19 septembre 2018 12:49
À: af-gros@wanadoo.fr



Bonjour Anne Françoise

Je suis allé au CFPPA, à la préfecture et au CPAM.

On m'a dit que je pourrai faire le stage avec mon ancien visa étudiant et mon récépissé.

Comme mon école me dit, pour faire le stage, j'ai besoin de l'assurance volontaire maladie et accident du travail.

Je pourrai avoir l'attestation d'assurance maladie vendredi matin.

(Si j'apporte le convention de stage à ce moment là, je pourrai avoir l'attestation d'assurance volontaire maladie et accident du travail au même temps)

Et je vous envoie mon attestation d'école et mon ancien visa étudiant.

Est-ce que je pourrai vous visiter pour avoir votre signature sur le convention de stage ?

Si possible, aujourd'hui ou demain serait parfait pour aller au CPAM avec le convention de stage.

Mais si ça vous inquiet encore, je vous visiterai vendredi matin avec l'attestation de maladie.

Et je retournerai au CPAM pour passer le convention de stage et je vous enverrai l'attestation volontaire maladie et accident du travail.

Si vous ne me croyez pas, j'ai enregistré le conversation à la préfecture.

Merci de votre patience

Cordialement
Saya MASUDA



Visa.pdf

4, avenue du Parc
BP 10215
21206 Beaune Cedex
Tél. 00 33 (0)3 80 24 79 95
Fax : 00 33 (0)3 80 24 07 55
www.cfppa.lavitibeaune.com
cfppa.beaune@educagri.fr

ATTESTATION

Je soussignée Anne-Françoise TROLLAT, Directrice du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Beaune, certifie que Madame MASUDA SAYA est autorisée à suivre la formation Brevet Professionnel Sommelier à partir du 24 septembre 2018 avec son récépissé de demande de carte de séjour valable jusqu'au 28 novembre 2018 sous réserve de la souscription à une assurance volontaire maladie et accident du travail.

Au-delà du 28 novembre 2018, un visa valide sera nécessaire afin poursuivre la formation Brevet Professionnel Sommelier

Fait à Beaune, le 19 septembre 2018

La Directrice,

Anne-Françoise TROLLAT



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds social européen (FSE)



査 証

VISA S

Vignette n° : 201806955550 / 057
Passeport n° : TK2434011

N° OFII : 571118001288
Visa n° : 521200170
N° Etr : 9919000872



査 証

VISA S

Nom : MASUDA
Epouse :
Prénom : SAYA
Adresse :
BAT C31
9 RUE PETITOT
21000 DIJON



00427488

O.F.I.I.
18 JUIN 2018
DIJON 96 04

TK2434011